



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 91574

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations entre la France et la Chine. Aujourd'hui, il est incontestable que le gouvernement chinois exerce des pressions sur le gouvernement français, notamment concernant l'interdiction faite aux pratiquants du Falun Gong de défiler lors de la venue à Paris du président chinois en 2004, lors de la célébration du nouvel an chinois. Il est inadmissible que le pouvoir chinois mène sa propre loi dans des pays démocratiques, au moment où des sites Internet et des sociétés informatiques sont censurés, ou se laissent censurer, pour éviter des informations pouvant amener le réveil du peuple chinois. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France et la Chine entretiennent des relations très denses, comme en témoignent les visites nombreuses de part et d'autre. À la suite de la venue en France du président chinois, M. Hu Jintao, en 2004, nous avons accueilli l'an dernier le Premier ministre, M. Wen Jiabao, ainsi que de nombreux ministres. Le dialogue que nous entretenons avec les autorités chinoises couvre tous les sujets, y compris la situation des droits de l'homme en Chine. Dans ce cadre, nous appelons régulièrement l'attention des autorités chinoises sur des prisonniers de conscience pour lesquels nous sollicitons des mesures de clémence, ainsi que sur l'importance du respect de la liberté de culte, d'association et d'expression. Lors des visites officielles chinoises en France, les autorités françaises sont tenues d'en assurer le bon déroulement et prennent les mesures qui s'imposent pour préserver la sécurité de nos visiteurs étrangers. Les associations chinoises en France, comme toute association déclarée en France, jouissent pleinement de leurs droits sans restriction, dans le respect des lois de la République.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91574

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3782

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5844